



PRÉFECTURE DE LA RÉGION RHONE-ALPES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

NUMERO SPECIAL

DU

20 janvier 2011

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT

Arrêté du 19 janvier 2011 : Subdélégation de signature aux agents de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes en matière d'attributions générales

Arrêté du 19 janvier 2011 : Subdélégation de signature aux agents de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Rhône-Alpes en matière de responsable de budgets opérationnels de programme et de responsable d'unité opérationnelle pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes imputées sur le budget de l'État

Le recueil des actes administratifs peut-être consulté sur notre site Internet :
<http://www.rhone.gouv.fr>

*Les textes publiés peuvent être consultés dans leur intégralité
auprès des différents services concernés*

Arrêté du 19 janvier 2011

Objet: Subdélégation de signature aux agents de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes en matière d'attributions générales

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe LEDENVIC, délégation de signature est donnée à Messieurs Emmanuel de GUILLEBON et Hubert GOETZ, directeurs adjoints, pour l'ensemble des actes et décisions visées dans l'arrêté préfectoral n° 10 487 du 2 décembre 2010.

Article 2 : PRINCIPES DE DÉLÉGATION

En cas d'absence ou d'empêchement de MM Philippe LEDENVIC, Emmanuel de GUILLEBON et Hubert GOETZ, dans les limites de leurs attributions fonctionnelles ou territoriales et de leurs compétences définies par l'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), délégation de signature est accordée aux chefs de service et à leurs adjoints respectifs :

- M. Jean-Pierre BIONDA, chef de la Délégation de bassin, adjoint au délégué de bassin, et M. Jean André GUILLERMIN, adjoint ;
- M. Olivier FOIX, chef de la Délégation de zone et préparation à la crise ;
- M. Ronan VENETZ, chef du service Affaires matérielles, informatiques et financières ;
- Mme Séverine BOURGEOIS, chef du service Aménagement, paysages, infrastructures, Mmes Gwennaëlle GUERLAVAS, Marie WOZNIACK et M. Éric PASQUIER, ses adjoints ;
- M. Sébastien VIENOT, chef du service Animation stratégique et programmation et Mmes Martine CHATAIN, Anne-Laure CHOUVELLON et Michèle SCHALL adjointes ;
- M. Philippe GRAZIANI, chef du Service Connaissances, études, prospectives, évaluations, et Mme Sophie BARTHELET, adjointe ;
- M. Thierry CHEYNEL, chef du service Développement durable, Grenelle et partenariat et M. David PIGOT adjoint, ainsi qu'à M. Gérard BERNE, chef du Pôle Gouvernance et consommation durable, M. Sébastien RÉVELLO, chef du Pôle Politiques contractuelles Plan Rhône, Mme Évelyne BERNARD, chef du Pôle Grenelle, État exemplaire et M. Paul RAVEAUD, chef du Pôle Piliers économique et social, partenariats.
- Mme Stéphanie RENAUD, chef du service Logement- Construction-Ville, Mmes Céline GUICHARD et Julie DUMONT et M. Gérard MARQUIS adjoints ;
- M. Yves PICOCHÉ, chef du service Prévention des risques et M. Philippe SIONNEAU, adjoint ;
- M. Jean-Marc CHASTEL, chef du service Ressources, énergie, milieux et prévention des pollutions, et M. Christophe DEBLANC, adjoint ;
- Mme Cendrine PIERRE, chef du service Ressources humaines ;
- M. Joël DARMIAN, chef du service Transports et véhicules, et Mme Fabienne SOLER, adjointe ;
- M. Yves-Marie VASSEUR, chef de l'Unité territoriale de l'Ain ;
- M. Gilles GEFFRAYE, chef de l'Unité territoriale Drôme-Ardèche ;
- M. Jean-Pierre FORAY, chef de l'Unité territoriale de l'Isère, et M. Christian SALENBIER, adjoint ;
- M. Jean-Paul PETIT, chef de l'Unité territoriale de la Loire ;
- M. Jean-François BOSSUAT, chef de l'Unité territoriale du Rhône ;
- M. Serge ARTICO, chef de l'Unité territoriale des deux Savoie ;
- M. Vincent JAMBON, chef de la Mission Appui juridique et coordination des polices, M. Olivier RICHARD, adjoint ;
- Mme Annie DURDILLY, chef de la Mission Coordination des services et organismes.

Les modalités pratiques de prises de décision, seront fixées par note interne DREAL établies sur la base de la description des processus de fonctionnement correspondants.

Article 3 : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

En complément des principes de l'article 2 précédent, en cas d'absence ou d'empêchement de MM. Philippe LEDENVIC, Emmanuel de GUILLEBON et Hubert GOETZ, délégation de signature est accordée concernant les sujets particuliers suivants :

3A. Vie du service :

3A1. Tous les actes afférents à la gestion des personnels titulaires et non titulaires de la DREAL : Mme Cendrine PIERRE, chef du service Ressources humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière : Mme Laure PILET, Responsable de l'unité du personnel au sein du service Ressources humaines, M. Sébastien VIENOT et M. Ronan VENETZ sont autorisés à signer les actes désignés ci-dessus.

3A2. Tous les actes relatifs à la gestion de proximité des agents exceptés ceux définis ci-dessus : ensemble des chefs de service et chefs d'unité territoriale ainsi que leurs adjoints tels que cités précédemment.

Disposition particulière aux ordres de mission hors région Rhône-Alpes (hors zone pour la Délégation de zone, hors Bassin pour la Délégation de bassin) :

- Paris et Territoire métropolitain ;
- Directeur ou directeurs adjoints pour les chefs de service et leurs adjoints ;
- Tous les chefs de service et leurs adjoints pour leurs agents respectifs ;
- DOM-TOM et à l'étranger ;
- Directeur ou directeurs adjoints.

3A3. Tous les actes relatifs de gestion, conservation et aliénation du patrimoine mobilier et immobilier dans la limite de la répartition fixée dans les textes relatifs à la politique immobilière de l'État : M. Ronan VENETZ, chef du service Affaires matérielles, informatiques et financières ;

3A4. Tous les actes relatifs à la Responsabilité civile (Règlements amiables des dommages causés à des particuliers et Règlements amiables des dommages subis ou causés par l'État du fait d'accidents de circulation) : M. Vincent JAMBON, chef de la mission Appui juridique et coordination des polices, M. Olivier RICHARD, adjoint ; Mme Fabienne TEIL, chef du bureau Procédures Juridiques.

3A5. Tous les actes relatifs à la représentation de l'État devant les tribunaux et présentation des questions orales dans le cadre des recours concernant les opérations dans lesquelles la DREAL est partie : tous les chefs de services et leurs adjoints tels que cités précédemment, ainsi que Mme Fabienne TEIL, Mmes Catherine MORELLET-TAILLARD, Sandrine CHAVANON, Muriel GRAVIL, MM. Alain CHAMBIET et Jérôme MICHEL, chargés d'affaires juridiques.

3B. Fonctions transversales

Pour tous les actes relatifs à l'exercice des missions de la DREAL tels que prévues par le décret n° 2 009-235 du 27 février 2009, délégation de signature est accordée à tous les chefs de services et leurs adjoints, cités dans l'article 2 pour chacun de leurs domaines de compétences respectifs.

Dans le cas des fonctions transversales, telles que les productions d'avis, mobilisant plusieurs services, en cas d'absence ou d'empêchement des directeurs, la délégation est accordée au service chargé du pilotage de cette fonction, tel qu'il est défini dans l'arrêté d'organisation de la DREAL. Les conditions de subdélégation seront décrites dans le cadre d'une note d'organisation interne s'appuyant sur la description des processus transversaux concernés.

Pour les avis concernant l'exercice de l'Autorité environnementale en cas d'absence ou d'empêchement des directeurs, la délégation de signature est donnée à :

- M. Philippe GRAZIANI, chef du service Connaissances, études, prospectives, évaluations, Mme Sophie BARTHELET, adjointe et à Mme Nicole CARRIE, chef de l'Unité Évaluation environnementale des plans, projets et programmes ;
- M. Yves PICOCHÉ, chef du service Prévention des risques, M. Philippe SIONNEAU, adjoint, et à M. Pierre BEAUCHAUD, adjoint au titre de la coordination ICPE ;
- M. Jean-Marc CHASTEL, chef du service Ressources, énergie, milieux et prévention des pollutions, à M. Christophe DEBLANC, adjoint et M. Pascal SIMONIN, Chef de l'unité Prévention des pollutions.

Des décisions complémentaires préciseront en tant que de besoin les niveaux de délégations accordés pour les fonctions transversales identifiées autres que celles décrites ci-dessus.

3C. Dispositions particulières aux domaines des transports routiers et des acquisitions foncières et expropriation :

Pour tous les actes relatifs aux dispositions particulières aux domaines des transports routiers et des acquisitions foncières et expropriation au titre « de la voirie nationale et des opérations dont l'Etat est le maître d'ouvrage, y compris les autoroutes et voies expressives », délégation est donnée à : Mme Séverine BOURGEOIS, chef du service Aménagement, Paysages, Infrastructures, Mmes Gwenaëlle GUERLAVAS, Marie WOZNIACK et M. Éric PASQUIER, ses adjoints .

En sus, pour les autorisations d'acquisitions anticipées de propriétés réservées dans les PLU pour les entreprises routières et autoroutières d'intérêt général, n'ayant pas fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique dans les conditions fixées par le décret du 16 septembre 1983, délégation est donnée à : M. Jean-Pierre LEPINE, chef de projet Acquisitions foncières au sein du service Aménagement, Paysages, Infrastructures.

3D. Dispositions particulières au domaine du contrôle et de la réglementation des transports :

En complément des délégations accordées à M Joël DARMIAN, chef du service Transports et véhicules et Mme Fabienne SOLER, son adjointe, pour les actes concernant le domaine du contrôle et de la réglementation des transports et le domaine de la sécurité routière, délégation de signature est en outre accordée à Mme Renée CARRIO, responsable de l'unité Réglementation et sécurité routière au sein du service Transports et véhicules.

- Pour les actes relatifs à l'exercice et au contrôle de la profession de transporteur routier ou de commissionnaire de transports, à : M. Richard HACQUARD; chef de la cellule Réglementation.
- Pour les documents relatifs à l'organisation et au fonctionnement de la Commission régionale des sanctions administratives (CRSA) à : Mme Aline DUGOUAT; responsable juridique (secrétariat de la commission des sanctions administratives).
- Pour les actes relatifs à l'agrément des centres de formation à : M. Laurent ALBERT, responsable de l'unité Contrôles.

3E. Dispositions particulières au domaine de la police de l'eau et de la pêche en eau douce :

En sus des délégations accordées à M. Jean-Marc CHASTEL, chef du service Ressources, énergie, milieux et prévention des pollutions et à M. Christophe DEBLANC, son adjoint, toutes décisions et actes relatifs à la mise en œuvre de la procédure transactionnelle en matière de délits dans les domaines de la police de l'eau et de la pêche en eau douce, délégation est en outre accordée à M. Pascal SIMONIN, chef de l'unité Prévention des pollutions au sein de ce service.

Article 4 : L'arrêté du 6 décembre 2010 portant délégation de signature en matière d'attributions générales aux agents de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes est abrogé.

Article 5 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur adjoint de la DREAL Rhône-Alpes en charge des affaires générales sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

Pour le Préfet et par délégation,
le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Philippe LEDENVIC

Arrêté du 19 janvier 2011

Objet : Subdélégation de signature aux agents de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Rhône-Alpes en matière de responsable de budgets opérationnels de programme et de responsable d'unité opérationnelle pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes imputées sur le budget de l'État

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe LEDENVIC, subdélégation de signature est donnée à :

- M. Emmanuel de GUILLEBON, directeur régional adjoint,
- M. Hubert GOETZ directeur régional adjoint,

pour l'exercice de la compétence :

- de responsable des budgets opérationnels de programme (BOP) régionaux et de bassin à l'effet de recevoir et répartir les crédits des programmes ainsi que de responsable de la zone de gouvernance des effectifs, à l'effet de viser les décisions autorisant à procéder à des recrutements ;
- d'ordonnateur secondaire délégué tant pour les dépenses que pour les recettes des unités opérationnelles rattachées à la DREAL.

Article 2: En cas d'absence ou d'empêchement de MM Philippe LEDENVIC, Emmanuel de GUILLEBON et Hubert GOETZ, subdélégation de signature est en outre donnée à :

Pour l'ensemble des programmes pour l'exercice de la compétence de responsable des budgets opérationnels de programmes régionaux, à l'effet de recevoir et répartir les crédits des programmes, et de celle de responsable de la zone de gouvernance des effectifs :

- M. Sébastien VIENOT, chef du service animation stratégique et programmation.

En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, est autorisée à signer les actes relatifs à de la compétence de responsable des budgets opérationnels de programmes régionaux, à l'effet de recevoir et répartir les crédits des programmes, et de responsable de la zone de gouvernance des effectifs, dans les mêmes conditions :

- Mme Anne-Laure CHOUVELLON, chef de l'unité Programmation et contrôle de gestion, au sein du service Animation stratégique et programmation.
- M. Ronan VENETZ, chef du service Affaires matérielles, informatiques et financières.

Par programme, en tant que " Pilote de BOP ", pour l'exercice de la compétence de responsable des budgets opérationnels de programmes régionaux à l'effet répartir entre les UO les crédits du programme concerné :

- M. Jean-Marc CHASTEL, chef du service Ressources, énergie, milieux et prévention des pollutions pour ce qui concerne les crédits du programme 113 " Urbanisme, paysage, eau et biodiversité " (UPEB).
- Mme Stéphanie RENAUD, chef du service Logement-construction-ville pour ce qui concerne les crédits du programme 135 " Développement et amélioration de l'offre de logement " (DAOL).
- M. Yves PICOCHÉ, chef du service Prévention des risques, pour ce qui concerne les crédits du programme 181 " Prévention des risques " (PR).
- Mme Séverine BOURGEOIS, chef du service Aménagement, paysages infrastructures, en ce qui concerne les crédits du programme 203 " Infrastructures et services de transport " (IST).
- M. Joël DARMIAN, chef du service Transport et véhicules en ce qui concerne les crédits du programme 207 " Sécurité et circulation routières" (SCR).

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de MM Philippe LEDENVIC, Emmanuel de GUILLEBON et Hubert GOETZ, subdélégation de signature est donnée à :

- M. Ronan VENETZ, chef du service Affaires matérielles, informatiques et financières à l'effet de signer dans les conditions fixées dans l'arrêté préfectoral susvisé, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes des crédits des UO rattachées à la DREAL .

En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, sont autorisés à signer les actes relatifs à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire :

Dans la limite de leurs attributions, des crédits alloués ou des dépenses autorisées à :

- M. Sébastien VIENOT, chef du service Animation stratégique et programmation ;
- Mme Cendrine PIERRE, chef du service Ressources humaines ;
- M. Philippe BECAUD, chef de l'unité Pôle comptable, au sein du service Affaires matérielles, informatiques et financières.

Pour l'ordonnement des recettes se rapportant aux cotisations CNT et CCT (bordereau pour valoir état exécutoire des cotisations et titres de réduction ou d'annulation des cotisations) :

- M. Joël DARMIAN, chef du service Transports et véhicules ;
- Mme Fabienne SOLER, adjointe au chef du service Transports et véhicules ;
- Mme Renée CARRIO responsable de l'unité Réglementation et sécurité routière au sein du service Transports et véhicules.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Philippe LEDENVIC, Emmanuel de GUILLEBON et Hubert GOETZ, subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les pièces justificatives à la rémunération des agents et l'état liquidatif mensuel des mouvements de paye à :

- Mme Cendrine PIERRE, chef du service Ressources humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement du chef du service Ressources humaines, à :

- Mme Laure PILET, responsable de l'Unité du Personnel ;
- M. Thierry GEORGES, responsable du Pôle Mutualisé Transversal, au sein de l'Unité du Personnel ;
- Mme Jocelyne OSETE, responsable du Pôle de Coordination Interministériel, au sein de l'Unité du Personnel ;
- Mme Huguette DUPRE, responsable du Pôle Mutualisé de Gestion des personnels d'Exploitation, au sein de l'Unité du Personnel ;
- Mme Laurence JARNIEUX, responsable du Pôle Mutualisé de Gestion des personnels d'Administratifs et Techniques, au sein de l'Unité du Personnel ;
- M. Ronan VENETZ, Chef du service Affaires matérielles, informatiques et financières ;
- M. Sébastien VIENOT, Chef du service Animation stratégique et programmation.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Philippe LEDENVIC, Emmanuel de GUILLEBON et Hubert GOETZ, subdélégation de signature est donnée aux agents suivants, à l'effet de signer les décisions d'attribution de subvention dans le périmètre de leurs domaines d'activités respectifs et dans la limite d'un montant de 100 000 euros :

- M. Jean-Pierre BIONDA, chef du service Délégation de bassin et M. Jean-André GUILLERMIN, adjoint ;
- M. Olivier FOIX, chef de la Délégation de zone et préparation à la crise, et M. Jean-Paul BERNARD, adjoint ;
- Mme Séverine BOURGEOIS, chef du service Aménagement, paysages, infrastructures et M. Éric PASQUIER et Mmes Gwenaëlle GUERLAVAS, Marie WOZNIACK, adjoints ;
- M. Sébastien VIENOT, chef du service Animation stratégique et programmation, Mmes Martine CHATAIN, Anne-Laure CHOUVELLON et Michèle SCHALL adjointes ;
- M. Philippe GRAZIANI, chef du service Connaissances, études, prospectives, évaluations, et Mme Sophie BARTHELET, adjointe ;
- M. Thierry CHEYNEL, chef du service Développement durable, Grenelle et partenariat et M. David PIGOT adjoint ;
- Mme Stéphanie RENAUD, chef du service Logement-construction-ville et Mmes Céline GUICHARD, Julie DUMONT et M. Gérard MARQUIS adjoints ;
- M. Yves PICOCHÉ, chef du service Prévention des risques et M. Philippe SIONNEAU, adjoint ;
- M. Jean-Marc CHASTEL, chef du service Ressources, énergie, milieux et prévention des pollutions, et M. Christophe DEBLANC, adjoint ;
- Mme Cendrine PIERRE, chef du service Ressources humaines, et Mme Laure PILET, adjointe ;
- M. Joël DARMIAN, chef du service Transports et véhicules, et Mme Fabienne SOLER, adjointe ;
- M. Yves-Marie VASSEUR, chef de l'Unité territoriale de l'Ain ;
- M. Gilles GEFFRAYE, chef de l'Unité territoriale Drôme / Ardèche ;
- M. Jean-Pierre FORAY, chef de l'Unité territoriale de l'Isère ;

- M. Jean-Paul PETIT Chef de l'Unité territoriale de la Loire ;
- M. Jean-François BOSSUAT, chef de l' Unité territoriale du Rhône ;
- M. Serge ARTICO, Chef de l'Unité territoriale des deux Savoie ;
- M. Vincent JAMBON, chef de la Mission Appui juridique et coordination des polices ;
- Mme Annie DURDILLY, chef de la Mission Coordination des services et organismes.

Article 6 : L'arrêté antérieur, en date du 6 décembre 2010, portant subdélégation de signature aux agents de la DREAL pour les compétences en matière de responsable de budgets opérationnels de programme et de responsable d'unité opérationnelle pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes imputées sur le budget de l'État, est abrogé.

Article 7 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur adjoint de la DREAL en charge des affaires générales sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

Pour le Préfet, et par délégation
le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
Philippe LEDENVIC
